

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 9 janvier 2019

Madame France Dumulon
Directrice
Service des ressources matérielles
Collège de Maisonneuve

Monsieur Marc Alarie
Directeur
Service des ressources humaines
Collège de Maisonneuve

Objet : Fin des interventions à la suite d'une enquête épidémiologique de Signalement de menace à la santé – Qualité de l'air intérieur

Madame,
Monsieur,

Nous avons mené une enquête épidémiologique dans votre établissement à la suite d'un signalement de menace à la santé – qualité de l'air intérieur, en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ., c. S-2.2, chapitre XI, section I).

Vous trouverez ci-dessous les mesures de contrôle que nous vous demandons de prendre en charge et qui doivent être implantées dans votre milieu de travail. Ces mesures de contrôle et leurs échéanciers sont :

Mesures de contrôle à mettre en place	Échéanciers
<ul style="list-style-type: none">S'assurer que les entrepreneurs œuvrent selon des méthodes de travail sécuritaires principalement en situation d'occupation et qu'ils laissent les lieux exempts de risques pour la santé des travailleurs.	En continu
<ul style="list-style-type: none">Faire le suivi des recommandations à long terme des rapports provenant de firmes spécialisées, selon les échéances prévues, à court ou long terme.	Court terme : été 2020 Long terme : 5-6 ans en fonction des budgets

<ul style="list-style-type: none">Continuer à promouvoir les déclarations des signes et symptômes associés à la qualité de l'air intérieur, effectuer des suivis et apporter des correctifs si nécessaires.	En continu
<ul style="list-style-type: none">Maintenir le personnel informé sur les travaux à toutes les phases du processus.	Avant, pendant (pour des travaux majeurs associés à des craintes particulières) et après les travaux
<ul style="list-style-type: none">Continuer la diffusion des résumés de rapports d'échantillonnage et d'analyses des firmes externes et des travaux effectués, ou les rendre disponibles aux employés.	En continu
<ul style="list-style-type: none">Mettre en place un système de veille proactif ou une brigade de prévention.	Court terme : été 2020

Nous joignons une copie du rapport d'enquête signalement de menace à la santé – qualité de l'air intérieur et moisissures.

Nous vous remercions de votre collaboration à cette enquête et nous vous invitons à nous contacter pour obtenir de plus amples informations. Au besoin, des intervenants du réseau de la santé au travail seront disponibles pour une rencontre de présentation du rapport au comité paritaire du collègue.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Geoffroy Denis
Chef Médical
Programme des services de Santé au travail

GD/wj

p. j. Rapport d'enquête et signalement de menace à la santé

c. c. Karine Gastaud, chef d'équipe DRIM 2, CNESST
Brigitte Soucy, hygiéniste du travail, DRSP
Audrey Allard, toxicologue, DRSP

Date de la référence :	2019/10/19	Date début enquête :	2019/10/19
Maladie à déclaration obligatoire :	<input type="checkbox"/>		
Signalement de menace à la santé :	<input checked="" type="checkbox"/>	Qualité de l'air intérieur (QAI) et moisissures	

Nom de l'entreprise :	N° ETA :
Collège de Maisonneuve	001 457 738

Circonstances de l'évènement :
<p>Signalement de menace appréhendée à la santé des employés du collège en lien avec la qualité de l'air intérieur reçu par la Direction régionale de santé publique de Montréal le 19 octobre 2019.</p> <p>Le bâtiment aurait subi de nombreuses infiltrations d'eau ainsi que des refoulements d'aqueduc. Il y aurait de la moisissure noire visible à certains endroits selon les informations notées.</p> <p>De plus, plusieurs dizaines de travailleurs auraient des symptômes respiratoires en lien avec une mauvaise QAI et la présence de moisissures dans le milieu de travail.</p>

Orientation de l'enquête :
<p>Évaluer les risques à la santé liés à la qualité de l'air intérieur du collège, connaître les mesures mises en place pour contrôler et gérer les risques et émettre des recommandations au besoin.</p>

Professionnels SAT impliqués dans l'enquête :	
Médecin :	Geoffroy Denis
Intervenantes :	Brigitte Soucy, hygiéniste du travail
	Nardin Rezk, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat par intérim
	Audrey Allard, toxicologue

Interventions effectuées et conclusion :
<p>Mise en contexte :</p> <p>Il s'agit du deuxième signalement en lien avec la problématique de la qualité de l'air et les moisissures reçu par la direction régionale de santé publique de Montréal. Une première intervention de l'équipe de santé au travail a été réalisée en 2014-2016. Pour clore l'enquête, une lettre détaillant les « mesures de contrôle à mettre en place pour la gestion de la présence de moisissures sur les matériaux » avait été envoyée aux responsables de l'établissement le 13 octobre 2016. Ces mesures de contrôle générales ont été envoyées afin d'orienter le collège dans la réalisation des travaux à venir en s'assurant de la protection de la santé des employés du collège.</p> <p>Interventions effectuées suite au signalement reçu au mois d'octobre 2019 :</p> <p>Après l'analyse de l'historique du dossier, des rapports environnementaux partagés par le collège et des informations médicales obtenues, une rencontre avec le comité santé sécurité paritaire a été organisée conjointement avec la CNESST</p>

Interventions effectuées et conclusion :

afin de documenter l'état de situation et d'évaluer les risques à la santé en lien avec la qualité de l'air intérieur et la présence de moisissures.

Le 12 novembre 2019, nous avons participé à la rencontre en présence de membres de la direction ainsi que de membres des syndicats des travailleurs du collège de Maisonneuve et de la CNESST. Nous avons également visité les endroits clés problématiques de l'aile A.

Personnes présentes :

- Nardin Rezk, infirmière clinicienne – ASI, DRSP
- Brigitte Soucy, hygiéniste du travail, DRSP
- Audrey Allard, toxicologue, DRSP
- Karine Gastaud, chef d'équipe DRIM 2, CNESST
- Marc Alarie, directeur des ressources humaines
- France Dumulon, directrice des ressources matérielles et des technologies de l'information
- Maude Dagenais-Desmarais, directrice adjointe des ressources humaines
- Philippe Dufour, régisseur d'entretien spécialisé
- Jean-François Moisan, analyste-préventionniste au service des ressources humaines
- Alexandre D. Lahaie, président du syndicat des professeurs et professeures du collège
- Sylvie Monastesse, représentante du syndicat des professionnels du collège
- Éric Gascon, président du syndicat du personnel de soutien du collège
- Une représentante syndicale dont le nom est inconnu

Lors de la rencontre, nous avons discuté des informations sur l'historique du dossier QAI au sein du collège. Malgré les efforts faits pour que la majorité des travaux aient lieu pendant la période estivale, le collège est en chantier de façon continue depuis plus de 3 ans. Un chantier, en situation d'occupation, est présentement actif dans l'aile B du collège. Les systèmes de ventilation de cette aile sont en cours de remplacement et les travaux devraient se terminer à l'été 2020. Les systèmes de ventilation de l'aile A sont entretenus par les employés des services techniques selon un protocole d'entretien préétabli et leur fonctionnement est également vérifié quotidiennement. Lors de travaux plus complexes (nécessité de frigoristes), l'entretien est confié à une firme spécialisée.

Le remplacement des parements en briques est en cours. Par la suite, ces façades extérieures seront inspectées aux deux ans à l'aide d'un laser pour respecter la modification de la réglementation de 2013 (loi 122) sur la sécurité des façades des bâtiments. La toiture a été complètement changée.

Nous avons visité quelques locaux de l'aile A afin de réaliser une inspection visuelle sommaire de la cage d'escalier, de quelques toilettes ainsi que de bureaux du service de développement pédagogique (SDP) et de la Direction des études. Dans la cage d'escalier, une superficie d'environ un pied carré a été endommagée par une infiltration d'eau (signalée le 18 octobre 2019). La peinture est écaillée à cet endroit. Il s'agit d'un mur de béton dont le parement extérieur en briques a été remplacé seulement sur un des côtés en 2019. Les travaux de maçonnerie afin de remplacer le parement de la seconde façade sont prévus au printemps 2020. En attendant les travaux, un plastique sera installé pour cacher les matériaux endommagés.

Interventions effectuées et conclusion :

Les salles de toilettes visitées ont été nettoyées et les matériaux souillés lors d'un dégât d'eau ont été remplacés. Nous avons noté qu'un minime problème de moisissures persiste dû à une mauvaise conception des matériaux sous les sèche-mains. Les problèmes identifiés dans les toilettes seront corrigés rapidement par le collège.

Au service de développement pédagogique, des mesures d'humidité prises par les services techniques dans le passé auraient données des valeurs ponctuelles sous 20 % d'humidité. Dans les bureaux du SDP, il est impossible d'ouvrir les fenêtres. Un rapport d'expertise de la structure du bâtiment extérieur aurait été réalisé à cet endroit. Ce rapport mentionnerait que l'intégrité de la structure du mur serait affectée si l'humidité dans les salles du SDP était augmentée. De nombreuses plaintes sont liées au confort et à l'humidité.

Le collège a également eu recours à des firmes spécialisées (HSST, Enviro-option, etc.) afin d'obtenir des rapports d'expertise en hygiène et d'effectuer la planification des travaux et correctifs à réaliser.

Le collège prend en charge les signalements et plaintes de ses travailleurs en lien avec le confort et la QAI car un processus a été mis en place et des mesures correctives sont apportées. Une relocalisation du travailleur est faite au besoin. Un processus de prise en charge de ces signalements a été mis en place et des mesures correctives sont apportées ainsi qu'une relocalisation du travailleur concerné au besoin. Actuellement, les situations potentiellement problématiques en regard de la qualité de l'air (ex. la présence de matériaux visiblement endommagés par l'eau) sont souvent rapportées par des employés. Cette situation est susceptible d'alimenter la perception d'une prise en charge insuffisante de la part de l'employeur.

Mesures de contrôle déjà mises en place par l'établissement afin de protéger la santé des travailleurs :

- Travaux majeurs dans l'aile B du collège dans l'optique d'une mise à niveau.
- Registre des plaintes en lien avec le confort et la QAI tenu et analysé par le bureau SST du collège.
- Registre des dégâts d'eau.
- Processus en place pour la prise en charge des signalements/plaintes reliés à la QAI.
 - Le protocole d'inspection détaillé et exhaustif réalisé par le personnel des services techniques suite à la réception d'une plainte (QAI) comprend une inspection de l'entre-plafond, un relevé des particules selon la granulométrie, des mesures de température, d'humidité relative et de CO₂, vérification de la tuyauterie ainsi que l'observation des activités dans les locaux ciblés.
 - Il y a ensuite production d'un rapport personnalisé et un retour individuel effectué auprès du travailleur. La relocalisation du travailleur est faite au besoin.
- La direction effectue à chaque session une séance d'information (QAI, travaux, etc.) adressée aux travailleurs.
- Le comité santé et sécurité du collège se réunit toutes les six semaines.
- Un protocole de gestion des dégâts d'eau et d'assèchement des matériaux est suivi lors d'infiltration d'eau dans les salles de classe ou bureaux.
- La direction souhaite mettre en place une brigade de prévention qui serait constituée d'agents de sécurité du collège. Un des objectifs de cette brigade serait de participer à l'identification des facteurs qui pourraient potentiellement avoir un impact sur la qualité de l'air (ex : surveiller les infiltrations d'eau).
- Les membres du comité SST prévoient effectuer des mesures d'humidité sur une période de temps plus grande au SDP afin d'avoir un meilleur portrait de la situation.

Conclusion :

Considérant l'âge des différents bâtiments du collège et l'historique d'infiltrations d'eau, une contamination fongique résiduelle des matériaux ne peut pas être exclue. La gestion des infiltrations d'eau par le collège a évolué avec les années, mais les efforts du présent ne peuvent garantir d'une élimination complète des problématiques créés par le passé. La prise en charge rapide (moins de 24 à 48 heures) des infiltrations d'eau demeure le meilleur moyen de prévenir le développement

Interventions effectuées et conclusion :

des moisissures. Il est nécessaire de bien gérer les chantiers en condition d'occupation : diffusion de l'information, mesures de contrôle (ex. politique de gestion des poussières), durée prévue des travaux, etc.).

Dans certains cas, des travailleurs, avec une condition personnelle (ex. : asthme) ou non, peuvent avoir développé une grande sensibilité aux contaminations fongiques suite à des expositions passées. Ces personnes peuvent réagir face à une contamination résiduelle modérée, voire faible. Dans de tel cas, une politique de relocalisation ou de télétravail pourrait être mise en place, afin d'accommoder ces quelques travailleurs avec symptômes récurrents.

Mesures correctives à réaliser :

Mesures correctives	Responsable	Échéancier
S'assurer que les entrepreneurs œuvrent selon des méthodes de travail sécuritaires principalement en situation d'occupation et qu'ils laissent les lieux exempts de risques pour la santé des travailleurs.	Comité de santé et sécurité ou responsable des travaux	En continu
Faire le suivi des recommandations à long terme des rapports provenant de firmes spécialisées, selon les échéances prévues, à court ou long terme.	Comité de santé et sécurité ou responsable des travaux	Court terme : été 2020 Long terme : 5-6 ans en fonction des budgets
Continuer à promouvoir les déclarations des signes et symptômes associés à la qualité de l'air intérieur, effectuer des suivis et apporter des correctifs si nécessaires.	Employeur et travailleurs	En continu
Maintenir le personnel informé sur les travaux à toutes les phases du processus.	Comité de santé et sécurité	Avant, pendant (pour travaux majeurs associés à des craintes particulières) et après les travaux
Continuer la diffusion des résumés de rapports d'échantillonnage et d'analyses des firmes externes et des travaux effectués, ou les rendre disponibles aux employés.	Comité de santé et sécurité	En continu 1 mois après la réception du rapport
Mettre en place d'un système de veille proactif ou une brigade de prévention.	Comité de santé et sécurité	Court terme : été 2020

Signature du médecin :	
Signature des intervenantes :	
	
	
Date :	2020/01/09